

SÉANCE DU 10 MAI 2017

N° 87/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 2 mai 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 17 mai 2017,

Objet de la délibération :
Espace ludique et touristique /
Entretien des pelouses :
convention avec la ville
d'Ornans

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 74
- Absents : 25
 - Dont suppléés : 4
 - Dont représentés : 9
 - Excusés : 3
 - Non excusés : 9
- Votants : 87

L'an deux mil dix-sept

Le dix mai,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité du "Berceau du Comté" à Déservillers sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mai

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Chatelain Claude à M. Sage Jean-Luc, M. Longeot Jean-François à M. Breuillot Laurence, M. Oudet Alain à M. Gallet Serge, M. Lievreumont Jean-Michel à M. Bonnefoy Frédéric, M. Ducret Sylvain à M. Petit Marie-Jeanne, M. Bertin Nathalie à M. Prost Jean-Paul, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Groshenry Maxime à M. Faivre-Pierret Christophe, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique

Procuration

M. Laithier Didier par M. Vernerey, M. Chaussarot Michel par M. Bole, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Demesmay Maurice par M. Monnier Alain

Suppléé(e)s

Excusé(e) Mme Faillenet Bernadette, M. Bruchon Pierre, M. Quete Gérard

Absent(e)s

Mmes Breuillot Christine & Faillenet Maryse, Ms. Maurice Jacques & Percier Pascal, M. Ragot Maryvonne, M. Moniotte Jacques, M. Pogliano Jean-Louis, M. Petetin Yves & M. Paul Jacques

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Nathalie Van de Woestyne, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Vu la délibération communale du 29/03/2012
- Vu la délibération de la CCPO du 27/03/2012
- Vu la convention CCPO/Ville d'Ornans pour l'entretien des pelouses de l'espace ludique et touristique signée en 2012,
- Vu les avenants de reconduction successifs,

La CCLL et la ville d'Ornans décident de poursuivre leur partenariat via une convention annuelle qui prévoit que les services techniques de la ville d'Ornans réalisent la tonte des pelouses de l'espace ludique et touristique durant la période d'avril à octobre pour la somme de trois mille six cents euros (3 600 €) correspondant à 15 passages de 8 heures/passage.

L'heure de tonte supplémentaire est fixée à 30 € limitée à 20 heures maxi.

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- Approuve les conditions de la convention,
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention avec Monsieur le maire d'Ornans.

Fait et délibéré en séance, le 10.05.17

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président